



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI  
-----  
AMBASSADE DU SENEGAL EN  
BELGIQUE

**BRUXELLES**

Avenue Franklin Roosevelt 196,  
1050 Ixelles - Bruxelles  
Tel : (+32)(0) 2 673 00 97  
Fax : (+32)(0) 2 675 04 60  
Email : [ambassadesenegal@skynet.be](mailto:ambassadesenegal@skynet.be)

N° 00156 /ASB/MC/md

Bruxelles, le

22 -04- 2020

**NOTE CIRCULAIRE  
A L'ATTENTION DE LA COMMUNAUTE SENEGALAISE  
ETABLIE EN BELGIQUE ET AU LUXEMBOURG**

Faisant suite à la note circulaire n°00155/ASB/MC/md du 20 avril 2020, dans le cadre de la lutte contre la Pandémie du Covid-19, transmettant le formulaire dédié au recensement et à la sélection des compatriotes demandeurs de l'aide, l'Ambassade voudrait vous informer que conformément aux instructions reçues de la tutelle, les montants forfaitaires ci-après doivent être appliqués :

- Assistance tout décès lié au Covid-19: **2.000,00 Euros**
- Assistance Malades du Covid-19 et compatriotes bloqués hors du pays de résidence : **500,00 Euros**
- Assistance étudiants non boursiers : **200,00 Euros.**

Selon la cible concernée, l'Ambassade sollicite entre autres documents après **copie preuve formelle d'inscription sur la Plateforme** (copie message de validation reçue par email avec Prénom et NOM et numéro de dossier) et **demande d'aide adressée à Son Excellence:**

**Citoyens bloqués hors du pays de résidence:**

- Transit : la copie du passeport et copie du billet d'avion ;
- Résidents en Europe : Passeport, copie du billet et copie titre de séjour.

**Assistance tout décès lié au Covid-19 :**

- Copie du document sénégalais du défunt (Passeport, CNI ou carte consulaire)
- Et enfin, copie du certificat de décès ou de genre de mort délivré par le médecin légiste.

**Citoyens malades du Covid-19 :**

- Copie du document sénégalais du demandeur (Passeport, CNI ou carte consulaire)
- Et enfin, un certificat médical.

**Etudiants non boursiers :**

- Copie du document sénégalais du demandeur (Passeport, CNI ou carte consulaire)
- Attestation d'inscription de l'année académique 2019-2020
- Et une attestation de non boursier.

L'Ambassade saisit cette occasion pour rappeler que le demandeur doit mentionner son numéro de compte bancaire sur la demande pour faciliter à qui de droit, le paiement de son dû après la sélection de son dossier par le comité de gestion qui se réunit tous les mercredis à l'Ambassade.

  
**L'Ambassadeur**  
**Amadou DIOP**